



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE  
ET DE SECURITE SUD-OUEST

Bordeaux, le 21 février 2020

SECRETARIAT GENERAL  
POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
SUD-OUEST

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT  
affaire suivie par :  
Mme Isabelle BAC

## AVIS DE CONCOURS

**AGENT SPECIALISE  
DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE LA POLICE NATIONALE  
Session 2020**

CALENDRIER PREVISIONNEL	
Date limite de dépôt de candidatures (concours externe et interne)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Inscriptions en ligne</b> : le vendredi 27 mars 2020 à 18H00 heure de Paris</li><li>• <b>Inscriptions papier</b> : le mercredi 25 mars 2020 le cachet de la poste faisant foi</li></ul>
Épreuves écrites d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le jeudi 16 avril 2020</b></li></ul>
Épreuves orales d'admission	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Courant juin 2020</b></li></ul>
Prise de fonctions (prévisionnelle)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Septembre / octobre 2020</b></li></ul>

Le nombre de postes offerts en externe et en interne pour la zone de défense sud-ouest sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats peuvent s'inscrire :

- Soit en ligne sur le site internet du recrutement de la police nationale du ministère de l'intérieur : [www.lapolicenationalerecrite.fr](http://www.lapolicenationalerecrite.fr)
- Soit en remplissant par écrit un dossier d'inscription.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet du recrutement de la police nationale du ministère de l'intérieur : [www.lapolicenationalerecrite.fr](http://www.lapolicenationalerecrite.fr) ou retirés auprès du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du sud-ouest (SGAMI SO).

Les dossiers d'inscription « papier » sont à retourner avant la date indiquée sur le calendrier prévisionnel à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SUD-OUEST  
BUREAU DU RECRUTEMENT – SECTION PTS  
89 COURS DUPRE DE SAINT MAUR  
BP 30091  
33041 BORDEAUX CEDEX**

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

**Le concours externe est ouvert aux candidats :**

- ▶ Âgés de 18 ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours
- ▶ De nationalité française
- ▶ Jouissant de leurs droits civiques,
- ▶ De bonne moralité, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées,
- ▶ En règle avec la législation sur le service national,
- ▶ Titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) ou en possession d'un titre ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces diplômes dans les conditions fixées par arrêté.

**Équivalence de diplôme :**

Sont également admis tout titre ou diplôme étranger (européen ou non) équivalent ou toute attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes et titres requis.

Peuvent faire acte de candidature toutes personnes qui justifient de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (deux ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

*NB : Les mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme.*

**Le concours interne est ouvert :**

- ▶ Aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.
- ▶ Ces personnels doivent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions, et justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'au moins une année de services civils effectifs.

*NB : Les fonctionnaires en situation de congé maladie, de longue maladie ou de longue durée sont autorisés à se présenter.*

**Admission des candidats :**

Après la publication des résultats définitifs l'admission des candidats reste subordonnée à l'agrément du préfet territorialement compétent et aux conditions d'aptitude physique requises.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 17 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC2004613A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2020 est autorisée au titre de l'année 2020, l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre de postes offerts aux concours externe et interne sera fixé par un arrêté ministériel ultérieur.

Les postes ouverts au titre des emplois réservés et des travailleurs handicapés seront fixés par un arrêté ministériel ultérieur.

Ces concours sont ouverts, pour la session 2020, dans les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) suivants :

- SGAMI Est ;
- SGAMI Nord ;
- SGAMI Ouest ;
- SGAMI Sud ;
- SGAMI Sud-Est ;
- SGAMI Sud-Ouest ;
- SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- SGAP de la Guadeloupe ;
- SGAP de la Martinique ;
- SGAP de Mayotte.

Pour chaque recrutement, la date de clôture des inscriptions, la date des épreuves et la composition du jury feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de l'organisation de ces recrutements.